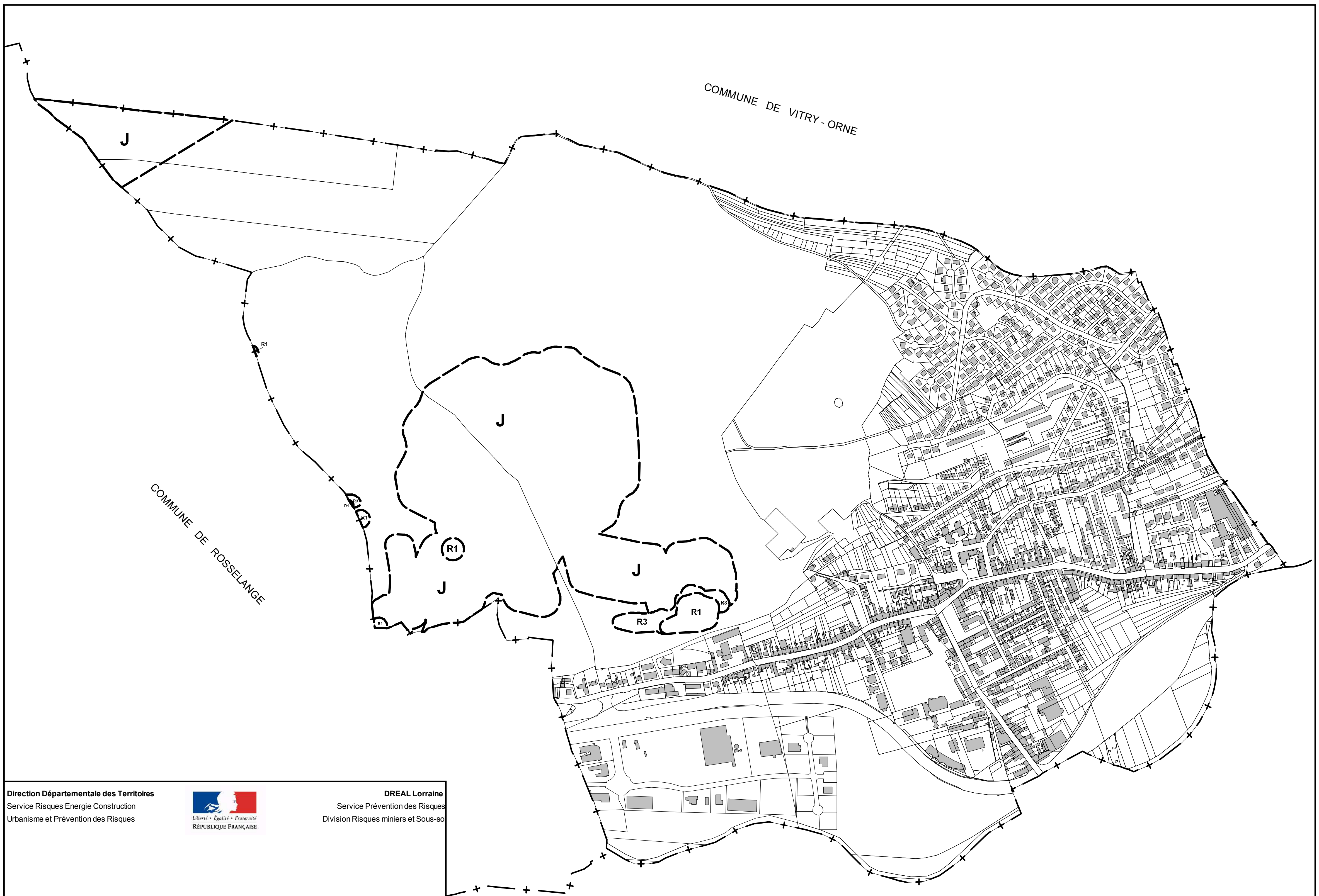




Direction Départementale des Territoires
Service Risques Energie Construction
Urbanisme et Prévention des Risques


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DREAL Lorraine
Service Prévention des Risques
Division Risques miniers et Sous-sol

Communes de
AMNEVILLE (Annexe de Malancourt) **CLOUANGE**
ROMBAS - ROSSELANGE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIER

ELABORATION
PRESCRIPTION A.P. du 17 octobre 2006
ENQUETE PUBLIQUE du 05 juin au 04 juillet 2013
APPROBATION A.P. du 07 mars 2014

MODIFICATION
PRESCRIPTION A.P. du 24 août 2015
Vu pour être annexé à l'arrêté 2016-DDT-SRECC/UPR-8 du 4 avril 2016 (5/7)
APPROB

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,

Alain CARTON

LEGENDE

R1

ZONE ROUGE - Fontis non expertisé - Fontis fort non surveillé / Effondrement / Eboulement / Puits
→ INCONSTRUCTIBLE

R2

ZONE ROUGE - Affaissements progressifs
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)

R3

ZONE ROUGE - Fontis expertisé aléas faible, moyen, fort avec surveillance
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)

J

ZONE JAUNE - Mouvements résiduels
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS

Limite de zone

